



PREFET DE LA REGION CENTRE

Orléans, le 20 JAN. 2015

AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement
Société TOFFOLUTTI
Commune de SERAZEREUX (28)

1. PRESENTATION DU PROJET

La Société TOFFOLUTTI sollicite l'autorisation d'exploiter à titre temporaire une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de SERAZEREUX (28).

La centrale doit fabriquer 15 000 tonnes d'enrobés à chaud sur une période maximale de 6 mois.

Les matériaux produits par la centrale sont destinés à la fabrication des matériaux routiers qui seront mis en œuvre pour le compte de l'Etat – Direction des routes du Nord Ouest dans le cadre d'un marché public d'entretien et de réparation du réseau des routes nationales.

L'installation doit être implantée sur une plate-forme de 5 200 m² en bordure de la RN 154 sur le parking du Motel « Le Péage ».

Les abords immédiats du site sont constitués par :

- la route départementale RD 854 puis la route nationale RN 154 à l'ouest ;
- la route départementale RD 26 au nord ;
- l'échangeur entre la RN 154 et la RD 26 au nord-ouest ;
- une fabrique de produits en matières plastiques à 50 m à l'est.

Les premières habitations se situent au village de SERAZEREUX, à environ 800 mètres au sud de l'emprise de la plate-forme.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité de l'air ;
- l'état des sols et la qualité des eaux souterraines.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est relativement complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Le projet est décrit de façon claire, à l'appui de cartes et de photos.

Le contexte hydrogéologique est correctement analysé.

Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

La qualité de l'air

Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée par un laboratoire agréé sur cette installation lors d'un chantier précédent (22 mars 2011). Cette mesure permet d'estimer de manière cohérente les effets engendrés.

Les fines¹ récupérées sont recyclées dans le circuit de fabrication.

Les résultats en poussières et en oxydes d'azote (NO_x) sont inférieurs aux valeurs réglementaires.

Les rejets d'oxydes de soufre SO₂ sont cohérents avec l'utilisation du fioul lourd commercial TBTS (très basse teneur en soufre) dont la teneur en soufre est inférieure à 1 % en masse.

La qualité des sols et des eaux souterraines

La centrale ne nécessite pas d'eau pour la fabrication des enrobés.

Le stockage de liquides inflammables et de bitume sur le site représente un risque potentiel de pollution accidentelle.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

La qualité de l'air

Le dimensionnement de la hauteur de la cheminée à 13 m est conforme à la réglementation concernant la combustion de fioul très basse teneur en soufre.

Les mesures de réduction envisagées pour limiter l'émission de poussières au moyen d'un filtre à manches sont adaptées pour atteindre des valeurs d'émission conformes à la réglementation.

Les mesures prises apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

La qualité des sols et des eaux souterraines

Le dossier montre que la mise en place d'un dispositif de rétention correctement dimensionnée d'une part sous le stockage des liquides inflammables et du bitume et d'autre part au droit du dépotage des véhicules citernes d'approvisionnement et des engins de chargement du poste permettent d'éviter tout risque de pollution accidentelle des sols.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le projet prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés (SDAGE Seine-Normandie, documents d'urbanisme).

¹ Les fines : matières particulaires d'un diamètre de 2,5 micromètres et moins

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures de remise en état du site proposées par l'exploitant à la fin de la période d'exploitation sont correctement décrites dans le dossier. La centrale sera démontée, les matériaux seront évacués et les rétentions vidées. Elles sont adéquates et compatibles avec un usage futur : le terrain sera remis dans un état comparable à son état initial de parking.

3.4. Étude de dangers

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Des scénarii d'incendie et d'explosion ont été modélisés. L'étude de dangers montre que les zones d'effets restent dans la limite des parcelles concernées par l'autorisation.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

3.5. Etudes des risques sanitaires

L'étude d'impact comporte un volet sanitaire bien identifié et complet qui est jugé acceptable.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

La proximité immédiate entre le lieu de fabrication et le lieu d'utilisation des matériaux produits permet de limiter l'impact du trafic.

Le brûleur (principale source de bruit) ainsi que les groupe électrogènes sont conçus de façon insonorisée.

Le choix de mesures appropriées (utilisation de fioul TBTS, mise en place d'un filtre à manche et de dispositifs de rétention adaptés) pour limiter l'impact sur l'environnement permet d'assurer une bonne prise en compte de celui-ci.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Les impacts sont bien identifiés et bien traités.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement et sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, les études présentent de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

---=---

Le Préfet de Région


Michel JAU

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire
		Le dossier démontre de manière satisfaisante les éléments suivants
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié dans le dossier.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation se situe en bordure de la RN 154 au sud-est de l'échangeur entre la RN 154 et la RD 26.
Milieus naturels	0	Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site. La zone Natura 2000 la plus proche est située à 6 km. L'étude d'incidence conclut à juste titre en l'absence d'impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.
Connectivité biologique	0	Le dossier indique qu'aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira sur une zone de parking déjà existante.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Sols	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Air	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Odeurs	+	Le combustible Fioul Lourd TBTS et le bitume peuvent être sources d'odeur.
Déchets	~	Le dossier précise que les procédés de fabrication ne produisent aucun déchet industriel.
Energies et changement climatique	~	La production d'électricité nécessaire au fonctionnement d'une partie des installations et de l'éclairage sera produite par un groupe électrogène.
Risques technologiques	0	Les zones d'effets des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	~	Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Les livraisons d'enrobés sur le chantier seront réalisés par semi-remorques pour un maximum de 28 rotations par jour. Les approvisionnements en agrégats réalisés indépendamment du chantier représentent 8 camions par jour. Le trafic lié au chantier se fera par la RN 154. Il n'engendrera pas de nuisance particulière pour la voirie locale et pour les usagers.
Bruit	+	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au niveau des zones à émergence réglementée.
Émissions lumineuses	~	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	~	L'intégration paysagère du projet ne soulève pas d'enjeu particulier.

***Hiérarchisation des enjeux** : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné
 Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.